23me Année — N° 5350 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX : RUE NEUVE, 17 Jeudi 12 Décembre 1878

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 18 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS DU 11 DÉCEMBRE

Cours à terme de 12 h. 55 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd.
3 0/0 amortissable. . .	79 60 .!.	79 60 .!.
Rente 3 0/0.	76 97 1/2	77 02 1/2
Rente 5 0/0.	112 80 .!.	112 82 1/2
Italien 5 0/0	75 40	75 55 .!.
Turc 5 0/0.	11 85	11 85 ./.
Act. Nord d'Espagne .	287 50	290 »
Art. Gaz	1242 50	1245 »
Act. B. de Paris Pays-Bas	707 50	710 »
Act. Mobilier Français.	» »	475 »
Act. Lombards. . . .	151 25	152 50
Act. Autrichiens . . .	557 50	557 50
Act. Mobilier Espagnol.	770 »	772 50
Act. Suez	728 75	731 25
Act. Banque ottom. .	478 75	480 »
Oblig. Egypt. unif. . .	» »	255 »
Act. Foncier France. .	787 50	790 »
Florin d'Autriche. . .	62 5/8	62 90
Act. Saragosse. . . .	» »	371 25
Emprunt Russe 1877. .	85 5/8	85 65
Délégations Suez. . .	» »	635 75
Florins Hongrois. . .	74 5/8	74 60
Espag. extérieur . .	» »	14 1/2
Consolidés.	» »	» »

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. Maire et H. Blum, 176, rue du Collége, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	11 DÉC.	10 DÉC.
0/0	77 10 ./.	77 . .
0/0 amortissable. .	79 70	79 60
1/2 0/0	107 50	107 25
Emprunts 5 0/0. . .	112 80	112 65

Service particulier du Journal de Roubaix	11 DÉC.	10 DÉC.
Act. Banque de France.	3125 00	3120 00
» Société générale. .	475 00	475 00
» Crédit fonc. de France	795 00	790 00
» Chemins autrichiens.	557 00	57 00
» Lyon.	1080 00	1077 00
» Est	675 00	675 00
» Ouest	758 00	760 00
» Nord.	1390 00	1390 00
» Midi.	860 00	847 00
» Suez.	727 00	731 00
6 % Péruvien	00 00	00 00
Act. Banq. ottomane (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottomane (nou.)	482 00	480 00
Londres court. . . .	25 33 00	25 33 00
Crédit Mobilier (act. nouv.)	485 00	475 00
Turc.	12 00	11 90

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 11 décembre.

Change sur Londres, 4.82 00; change sur Paris, 5,20 50, 100 12

Café good fair, (la livre) 14 »/». 14 1/4.

Café good Cargoes, (la livre) 14 3/4, 15 »/». Inanimé.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Hâvre, 11 décembre

Ventes 300 b. Marché calme.

Liverpool, 11 décembre

Ventes 8,000 b. Marché inchangé.

Manchester, 11 décembre.

Dépression augmentante.

New-York, 11 décembre.

New-York, 9 »/».

Recettes 113.000 b.

New-Orleans low middling 65 1/2.

Savannah » » 64 »/».

ROUBAIX, le 11 DECEMBRE 1878

Bulletin du jour

La Chambre des députés a invalidé hier, M. le baron Reille, élu à Castres, contre M. Charles Simon, fils de l'ancien ministre, directeur du *Petit Nord*. Cette invalidation a une signification particulière qui ne doit pas nous échapper.

La Commission d'enquête n'ayant trouvé, sauf l'affiche blanche, rien qui pût entacher en quoi que ce fût l'élection du baron Reille, avait proposé sa validation. La chose semblait entendue et l'on croyait qu'hier M. Gatineau ne la discuterait que pour la forme. Mais, on a décidé tout à coup, dans la majorité, que, pour le principe, on invaliderait M. Reille, si innocent qu'il fût.

On ne pouvait tolérer dans la Chambre un homme qui, pendant le 16 mai, avait accepté d'être le sous-secrétaire d'Etat de M. de Fourtou. «Il porte au front la tâche originelle, s'est écrié M. Clémenceau ; qu'on le purifie par le baptême de l'invalidation !»

Le secret de la comédie c'est que M. Gambetta était favorable à la validation de M. Reille et que les ennemis du dictateur essaient en ce moment leurs forces contre lui dans des escarmouches insignifiantes, mais qui étant heureuses, se changeront prochainement en véritables batailles, qu'il ne gagnera pas toujours.

Nous en avons la preuve dans le scrutin d'hier. 239 voix se sont prononcées pour l'invalidation contre 204.

Depuis l'attentat de Naples, qui a failli coûter la vie au Roi Humbert, on sait que le gouvernement italien a ordonné partout la fermeture des cercles Barsanti qui étaient dans la péninsule autant de foyers d'agitation, de conspiration et surtout de propagande révolutionnaire, qui avaient pour but principal de désorganiser l'armée par l'esprit d'indiscipline Mais ce qu'on ignore généralement en France, c'est la véritable origine de ces cercles qui étaient devenus extrêmement redoutables par leur extension et leurs violences.

Une correspondance de Rome fait l'historique de ces dangereuses associations.

Le 22 mars de l'année 1870, une bande de quarante factieux se rua sur la caserne de Pavie, aux cris de: Vive la République! A bas la monarchie ! Vive les soldats ! Le factionnaire de garde s'empressa d'appeler le poste aux armes. Le lieutenant qui le commandait ordonna aux émeutiers de se retirer, mais ceux-ci firent feu ; la troupe riposta et mit les révolutionnaires en faite. Mais six militaires avaient été tués, parmi lesquels se trouvaient le sergent et le lieutenant. Or, le lieutenant avait été frappé par derrière d'un coup de feu par le propre caporal de sa compagnie, nommé Barsanti, qui était affilié aux assaillants. Le misérable, convaincu de son crime, fut jugé et exécuté ; et c'est ce soldat traître et assassin qui a été transformé en héros et en martyr par la démagogie italienne : les « cercles Barsanti » couvrirent bientôt tout le territoire italien.

A ce propos, un journal qu'on ne saurait accuser d'être réactionnaire, le *Constitutionnel*, fait de sages réflexions qu'on ne saurait trop approuver.

« On avait pu croire, dit-il, que la monarchie qui s'était pendant longtemps servie de la Révolution, comme d'un des agents les plus actifs de l'unification italienne, dût être sacrée pour la démocratie. Mais il faut se rendre à l'évidence. Tant que l'unification de l'Italie n'a pas été complète, la fougue révolutionnaire de l'Italie a pu être canalisée utilement et employée comme une force contre l'ennemi national. Mais maintenant que l'Italie est faite, il faut un élément à la flamme, et la démocratie, après avoir conquis le sol, va chercher à conquérir le pouvoir.

» La maison de Savoie a très-habilement, on pourrait dire avec plus de vérité, très-perfidement joué de la révolution jusqu'ici. Elle s'en est servie très-utilement. Garibaldi lui a donné Naples et la Sicile. Il semblait que les révolutionnaires seraient les plus habiles soldats de l'Italie. Aujourd'hui c'est contre le trône que la Révolution vient combattre. Et le coup de couteau de Passavanti a été le premier acte d'hostilité de la campagne qui s'engage. La situation de l'Italie est excessivement grave. Dans un pays où les têtes sont naturellement exaltées et qui est la terre classique des sociétés secrètes, la Révolution trouvera des aliments considérables. La *Maffia*, la *Camora*, les francs-maçons sont autant de forces organisées pour la lutte sociale. Ce n'est qu'au prix de la plus grande fermeté que le roi Humbert pourra conjurer le péril qui le presse de toutes parts. La Révolution monte partout en Europe comme une effrayante marée.

» L'Allemagne et la Russie voient les flots grondants battre les premières marches du trône ; l'Espagne est sourdement minée ; tous les grands Etats sont menacés ; ce ne sera pas trop de leur étroite union dans une action commune pour combattre le fléau du radicalisme révolutionnaire qu'une trop longue tolérance d'un côté et qu'une trop aveugle complicité de l'autre a laissé grandir dans les plus effroyables proportions. »

Toutes les congrégations religieuses de France réunies possèdent, tant en biens meubles qu'immeubles, à peu près la fortune d'un des gros banquiers de Paris. M. de Rothschild, avec son milliard, n'a jamais passé pour un danger public. Cependant, il fait à son gré la hausse et la baisse à la Bourse, et s'il lui plaisait, le baron ferait passer dans son domaine en biens de main-morte une notable partie du sol français. Nul ne pourrait y trouver à redire. Au contraire, plus le banquier s'enrichit, plus il est considéré ; c'est un personnage dans l'Etat, un homme très-décoré, très-recherché des gouvernements, très flatté du public, voire des plus fiers républicains.

La fortune des communautés religieuses est modique en comparaison de la sienne. Cependant elles enseignent des multitudes d'enfants, elles nourrissent des milliers et des milliers de pauvres, elles entretiennent des établissements de charité de toute sorte, dont la seule nomenclature couvre six cents pages d'un livre que M. de Marcère a vu ; bref, elles font de leur fortune un emploi qui dispense l'Etat de lever 100.000 000 d'impôts de plus par an, pour le budget de la misère publique. A supposer que la République veuille continuer le service des pauvres, elle ne saurait rien trouver de plus économique et de mieux organisé que cette administration de bienfaisance, que la charité en froc et en cornette a créée d'elle-même.

N'importe ! Pour le *Siècle* il n'y a rien de plus effrayant au monde que cette légion de moines et de nonnes, rien, pas même les douze cent mille casques de l'armée prussienne ; rien de plus préjudiciable à l'intérêt du public que ces biens mystérieux de main-morte, que ces capitaux immobilisés dans le secret des coffres-forts cléricaux, et auprès desquels la famine et la peste ne seraient que de légères pertes pour le pays. Tous les jours ce pauvre *Siècle* a quelque nouveau sujet de redoubler d'alarmes à la vue de l'invasion et de la ruine qui menacent le pays. Tantôt c'est une commission d'enquête qui lui apprend que la lèpre des couvents est bien plus étendue qu'il ne le croyait, tantôt c'est une statistique qui lui révèle des mystères de richesse monacale qu'il ne soupçonnait même pas.

Aujourd'hui, voilà un rapport du conseil d'Etat qui lui apporte les renseignements les plus terrifiants, sur la situation personnelle, les acquisitions, dons et legs des établissements ecclésiastiques en général et des communautés religieuses en particulier. Le *Siècle* n'a-t-il donc tant vécu que pour voir cette abomination ? Il lui reste la consolation de croire que, pendant quelque temps, il avait réussi à empêcher ces affreux résultats. Sous l'empire, en effet, au beau temps de M. Havin, le mal était moindre qu'aujourd'hui. Cela résulte du rapport du conseil d'Etat. En quelques années, de 1872 à 1877, la moyenne annuelle des libéralités faites aux établissements publics ecclésiastiques, évêchés, chapitres, séminaires, paroisses a doublé ; pendant la même période, les acquisitions à titre gratuit ou onéreux des congrégations religieuses, les autorisations accordées à ces congrégations dépassent d'un tiers celles de la période correspondante de l'empire. Et nous sommes en République ! Et il y a mille journaux républicains pour combattre les empiétements de l'ultramontanisme, pour réfréner la rapacité cléricale. Le *Siècle* n'y comprend plus rien. Selon lui, le mal vient, pour une bonne part, du conseil d'Etat.

A ce propos, le *Siècle* rappelle que la loi a investi le Conseil d'Etat d'un droit de contrôle sur les établissements ecclésiastiques et sur les congrégations religieuses autorisées. Cette assemblée doit examiner les acquisitions à titre onéreux et surtout celles à titre gratuit, elle doit veiller à ce que les droits des tiers ne soient pas lésés et à ce que les biens de main-morte ne s'augmentent pas trop. Enfin, c'est elle qui examine les statuts des associations religieuses qui demandent à être reconnues, et qui a mission d'empêcher l'extension de la milice monacale. Le *Siècle* en conclut que le conseil d'Etat n'a point rempli sa mission.

C'est fort bien, mais le *Siècle* oublie en tout cela et la liberté individuelle et les droits de la conscience. Les congrégations religieuses, comme il a été maintes fois démontré, ont le droit d'exister, d'acquérir et de posséder ; les catholiques, d'autre part, ont le droit de donner et de léguer à ces congrégations comme aux établissements ecclésiastiques. Qu'y peut le *Siècle*, sinon de dénoncer, se lamenter et trembler ? Tant que le droit sera le droit, nous en userons. Le *Siècle* a la ressource de faire fermer par force toutes les églises et toutes les maisons religieuses, de faire expulser par la gendarmerie républicaine, prêtres, moines, frères et sœurs ; seulement le jour où ses amis et lui, en viendront à de pareilles mesures, la république aura vécu et les congrégations religieuses ne seront pas mortes.

ARTHUR LOTH.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 10 décembre

M. Dufaure est très blessé des allusions du *National* à un remaniement ministériel; et c'est à son inspiration qu'on devrait, dit-on, les notes officieuses qui désavouent assez aigrement le langage du journal marcérien.

On se demande pourquoi la majorité républicaine et radicale a refusé de prendre en considération la proposition législative tendant à créer une caisse de secours pour les familles des réservistes et territoriaux appelés sous les drapeaux. Est-ce uniquement parce que la proposition émanait d'un membre de la droite ? A-t-on voulu réserver à un frère et ami le mérite d'une initiative qui ne peut manquer d'être bien accueillie des intéressés ?

Il y a peut-être un peu de cette préoccupation, mais certains prétendent qu'il y a aussi un autre calcul; d'après eux, on ne tiendrait pas à trop réglementer la distribution des secours dont il s'agit, à créer des droits égaux pour tout le monde. On estime plus politique de laisser une certaine marge aux distributeurs qui pourront, à l'occasion, par d'ingénieuses catégories et de démocratiques préférences, tirer delà un moyen d'influence assez appréciable.

M. Gambetta va profiter de son voyage à Nice pour organiser la candidature du successeur républicain de M. Decazes. On veut que cette élection soit, comme celle du duc, une manifestation patriotique, anti-séparatiste, mais, par surcroit, démocratique. En d'autres termes, il faut que les électeurs du comité adhérent à l'union avec la France, mais avec la France républicaine.

Il ne serait pas impossible que cette manifestation se fît sous le nom de M. Gambetta père.

On lit dans le *Soleil* :

« L'opportunisme ne serait-il qu'une affaire? »

Comment ! Les constitutionnels en sont encore à faire de ces questions-là ?

Et le feu continue à gagner.....

A Londres, on a dû prendre des mesures de police extraordinaires pour la sûreté de la Reine.

On fait remarquer, avec raison, que c'est la première fois que la sûreté personnelle de la Reine est menacée en Angleterre. Jusqu'ici le *loyalisme* anglais avait toujours protégé la Souveraine.

Il est exact que le gouvernement allemand n'a envoyé aucune note au gouvernement suisse, à propos des agissements des meneurs socialistes réfugiés sur le territoire helvétique. Il n'a pas pris cette peine et la forme de ses communications a été beaucoup plus cavalière. Tout s'est borné, en effet, à des conversations, où le chargé d'affaires du prince Bismark a simplement prévenu l'autorité fédérale que, si elle ne pouvait faire la police chez elle, « des gendarmes prussiens (*sic*) viendraient l'y faire. »

DE SAINT CHÉRON.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 10 décembre

La séance est ouverte à deux heures trois quarts, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Après l'adoption du procès verbal, M. le baron de Janzé dépose une proposition de loi relative à une modification de l'article 443 du code d'instruction criminelle.

M. Paul Bert dépose ensuite une proposition de loi relative à l'enseignement secondaire des filles.

M. le ministre des finances dépose un projet de loi relatif au déclassement de l'enceinte de Calais et à la construction d'une nouvelle enceinte englobant la ville de St-Pierre.

La Chambre adopte plusieurs lois d'intérêt local.

M. des Rotours demande que le crédit de 11 millions sollicité par le gouvernement pour secours aux victimes des inondations soit applicable aussi bien au département du Nord qu'aux six départements désignés dans le projet de loi.

M. le ministre répond que le gouvernement fera droit au vœu exprimé par l'honorable député.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection de M. le baron Reille à Castres.

M. Jozon, rapporteur, rappelle dans quelles conditions cette élection a eu lieu. Il avoue que la candidature officielle n'a pas déterminé le succès de M. Reille.

M. Gastineau combat les conclusions de la commission, en rappelant que M. le baron Reille a été sous secrétaire d'Etat.

M. le baron Reille prend la parole et dit que c'est comme député qu'il vient défendre son élection et que l'intervention du clergé n'y entre pour rien. Rien n'établit non plus le fait de consommations distribuées le jour du scrutin.

M. Langlois dit que la Chambre en matière d'élections est comme un jury de cassation. Mais il ajoute qu'il est bon aussi qu'il reste devant elle un membre de l'ancien cabinet pour répondre à des questions qui pourraient se présenter. (Mouvements divers).

Les conclusions de la commission l'enquête sont mises aux voix et ne sont pas adoptées.

A la majorité de 239 voix contre 204, sur 443 votants, l'élection du baron Reille est invalidée.

M. Morel demande la fixation à une date rapprochée de la vérification de ses pouvoirs.

M. de Bonville dit qu'il combattra cette élection et demande le renvoi de la discussion à jeudi.

La Chambre n'étant plus en nombre pour discuter, le renvoi à jeudi est prononcé.

La séance est levée à 6 heures 10 minutes.

Société des Agriculteurs du Nord.

Procès-verbal de la séance du 4 décembre.

La première réunion des fondateurs de la Société des Agriculteurs du Nord a eu lieu le 4 décembre 1878, dans une des salles du *Grand-Hôtel*, rue de la Gare, à Lille.

Etaient présents :

MM. Gustave Dubar, économiste. — Bonzel-Corenwinder, cultivateur. — Polle (Jules), vétérinaire. — Renouard (Alfred), filateur de lin, agronome. — Macarez, fabricant de sucre. — Villette (Auguste), cultivateur. — Corenwinder (Benjamin), chimiste, agronome. — Bieussart, cultivateur. — Chieus, vétérinaire, — Desprez (Florimond), cultivateur. — Delporte-Bayart, agronome. — Lemaire, cultivateur. — Demesmay (Félix), agronome. — Havez fils.

Se sont fait excuser :

Bernard (de Roost-Warendin). — Vandercolme (de Dunkerque). — Telliez, René (de Lille).

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 12 Décembre 1878.

— 39 —

L'INCENDIAIRE

PAR ÉLIE BERTHET

XVI

L'ÉMEUTE

(Suite)

D'abord, Zozo regardait avec défiance la liqueur inconnue ; mais, à peine en eût-il goûté qu'il vida lestement son verre, et ses yeux en sollicitèrent une nouvelle rasade, tandis qu'il dévorait des meringues et des petits fours.

Les dames Duhamel, ainsi que Perrin qui redoutait quelque nouvelle fantaisie de la folle, se tenaient un peu à l'écart, attendant le moment favorable pour demander des explications. Faquinette, tout en grignotant un gâteau, était sans cesse occupée de son petit compagnon. Elle lui essuyait le front, arrangeait ses cheveux, effaçait les maculatures de ses vêtements roses et lui témoignait les soins les plus tendres.

Enfin, rassurée au sujet de son idole, elle se tourna vers ses protectrices et dit d'un ton reconnaissant :

— Quelles bonnes âmes vous faites ! Ma foi ! il est heureux que vous ne soyez pas devenues des anges, à la dernière occasion... Sans vous, tout à l'heure, ces sacripants nous auraient mis à mal... A-t-on idée de chapaps pareils ! Malmener une mère et son enfant !

— Votre enfant, Thérèse, demanda madame Duhamel, je croyais qu'il était mort ?

— C'est une erreur, ma chère dame, car le voici.

— Ça ? allons donc ! dit le notaire, je reconnais ce garçon pour l'avoir vu dans la troupe des saltimbanques qui s'étaient installés dernièrement sur la promenade... Viens là, petiot ! Peux-tu me dire où se trouve ton père l'Hercule en ce moment ?

Le ci-devant Zozo répliqua, la bouche pleine :

— Je sais pas... Je ne vous parle pas à vous.

Faquinette regarda Perrin de travers.

— Est-ce que vous prétendriez le mieux connaître que moi, qui suis sa mère? s'écria-t-elle; c'est mon Jacques, quand je vous le dis !

Son ton était si dur que le notaire n'osa insister.

Vraiment, Faquinette, reprit Adrienne en souriant, si c'est là votre fils, il faut avouer que vous l'avez habillé d'une singulière façon.

— Tiens ! mademoiselle, vouliez-vous donc que cet enfant, qui arrive du ciel, fût habillé comme le premier venu ?

— Ah ! il arrive du ciel ?

— Oui, mademoiselle, en droite ligne. Comment la chose s'est faite, vous sentez bien que je ne pourrais le dire, moi, pauvre femme... Et croiriez-vous que Jacques, qui a habité le paradis pendant si longtemps, refuse avec obstination de me conter les belles choses qu'il a vues !

La folle parlait avec tant d'assurance et de conviction qu'elle semblait n'admettre aucune possibilité de doute. On n'osait la contredire, quoique l'on se regardât à la dérobée. Adrienne reprit :

— Tout cela est fort bien, Faquinette, mais je persiste à croire que le costume que porte votre fils est trop... beau, trop... céleste, ce qui cause sans doute la jalousie des autres enfants de la ville... Voulez-vous que ma mère et moi, qui avons l'habitude de ce genre de travail, nous fassions un habillement complet pour votre... Jacques, comme vous l'appelez.

Faquinette, malgré son égarement d'esprit, sentit l'intention charitable de cette proposition.

— Merci, ma gentille demoiselle, répliqua-t-elle ; on sait que, votre mère et vous, vous travaillez volontiers pour les pauvres... Mais Jacques n'est pas pauvre, voyez-vous, et quand son père l'aura reconnu... Tout de même, j'accepte que vous lui fassiez un nouvel habillement, puisque celui-ci est trop beau.

J'ai pour cela des raisons... que je dirai plus tard.

Et elle partit d'un de ces éclats de rire qui lui étaient habituels.

— Quoi ! donc, Thérèse, demanda madame Duhamel, allez-vous enfin révéler le nom du père de votre enfant ?

— J'ai déjà déjà dit, murmura le notaire, que ce père était un être... fantastique.

Bien prit à Perrin que Faquinette n'eût pas entendu ce mot insultant.

— Oui, reprit-elle avec plus d'exaltation que de folie, le moment est venu... Jusqu'ici j'ai accepté sans me plaindre les avanies, les humiliations, les misères.

Je croyais mon fils parmi les anges et je me disais : « A quoi bon ! » Mais, à présent que Jacques m'est rendu, les choses ont changé de face. Je ne souffrirai plus que ce père égoïste demeure dans l'ombre... Je le nommerai hautement... S'il ne se trouve pas tel qu'il doit être, je saurai me venger d'une manière terrible !

Elle se pencha vers Zozo, tout barbouillé de confitures, et l'embrassa convulsivement :

— Jacques, enfant du ciel, poursuivit-elle avec exaltation, j'entends que tu sois riche, que tu aies un nom et un rang dans le monde... Patience ! patience ! Dieu est pour nous... A présent, partons, ajouta-elle résolûment ; les insulteurs ne sont plus là.

« L'enfant du ciel », bien qu'il fût bourré de gâteaux et à moitié gris de vin d'Espagne, ne paraissait pas très-satisfait de ce prompt départ.

— Pourquoi s'en aller ? dit-il d'un air morose ; j'aimerais mieux rester ici que de marcher par les rues, où l'on veut me battre !

— Vous sortirez par le jardin, Faquinette, du Adrienne, et, de ce côté, vous ne rencontrerez personne... Cependant, croyez-moi, ne vous hasardez pas dans la ville avec ce petit bonhomme tant qu'il n'aura pas d'autres habits.

— Bien, bien, mademoiselle ; nous rentrons chez nous... Ah ! vous êtes une excellente personne, vous, et il serait dommage que vous devinssiez la femme de ce méchant Hector !... C'est un menteur et un trompeur comme... les autres.

Adrienne, fort embarrassée, ne répondit rien. Les dames s'empressèrent de prendre la mesure des habits, se réservant d'y ajouter un trousseau complet à l'usage du prétendu Jacques. Faquinette, redevenue tout à fait douce, remercia humblement, multiplia les révérences, et sortit avec Adrienne, qui devait la conduire jusqu'à la porte du jardin.

Quant à son petit protégé, il n'eut pas un mot, pas un signe de reconnaissance ou de politesse, pour ceux qui l'avaient si bien reçu, et il suivit la folle en rechignant.

Lorsqu'elle se trouva seule avec le notaire, madame Duhamel dit avec intérêt :

— Avez-vous remarqué, monsieur Perrin, les aveux échappés à cette pauvre femme ?

— Depuis longtemps, répliqua Perrin, on a constaté autant de malice que de folie chez cette bizarre créature. Par moments, l'on croirait... Mais, bah ! ce n'est qu'un cerveau fêlé après tout... Et je signalerai à la mairie le danger de laisser ce petit saltimbanque au pouvoir de Faquinette. Elle serait capable, dans un accès d'égarement...

— Il n'y a pas à craindre qu'elle lui fasse du mal... Mais avez-vous entendu ce qu'elle disait au sujet du père de son enfant ? Jusqu'ici elle avait constamment refusé de s'expliquer sur ce point.

— Oui, oui, dit Perrin en riant, et vous verrez que, lorsqu'elle nommera ce père mystérieux, ce sera l'empereur du Mogol ou le prince héritier de Cochinchine. D'ailleurs, dans l'état notoire de démence où se trouve cette femme, son témoignage ne saurait avoir la moindre valeur ; nommât-elle le père véritable, personne ne croirait à ses assertions... Mais, ajouta le notaire en voyant rentrer Adrienne, voici mademoiselle Duhamel qui va écrire sa lettre à Pierrette Grivet, et je cours prévenir Tintin.

Adrienne, en effet, traça quelques mots afin d'engager Pierrette à rester chez elle le lendemain, car on avait, disait-elle, « à lui remettre quelque chose qui ne pouvait manquer de lui être agréable. » Elle signa ; mais, ne voulant pas donner un caractère trop sérieux à cette missive, elle ne la cacheta pas et la confia ouverte au petit clerc, qui partit aussitôt pour le Moulin-Ballard.

(A suivre).